

## **Compte-rendu de l'audience du 1<sup>er</sup> octobre 2014 auprès du nouveau Directeur de la DSFP/AP-HP**

La délégation FO-DGFIP a demandé à être reçue par le nouveau directeur de la DSFP-AP/HP pour faire le point sur la situation générale .

En effet, beaucoup de problèmes rencontrés actuellement dans les services suscitent nombre de questions et d'inquiétudes de la part des collègues :

- le déménagement des services de la DSFP vers Tenon
- les restructurations
- le service facturier
- le fonctionnement des RH, de la logistique et de la formation

Nous avons mis en cause d'entrée le pacte de responsabilité ainsi que la démarche stratégique, véritables outils de destruction de la DGFIP.

Enfin nous avons fait savoir à Mr BRENNER notre attachement inconditionnel au principe de la séparation ordonnateur/comptable contenu dans le décret de 1962

### **Notre opposition est très claire,**

Nous continuerons, avec notre Confédération, à combattre ce pacte de responsabilité et en demander l'abandon.

Il en sera de même pour FO-DGFIP de demander le retrait de cette démarche stratégique, responsable tout comme le pacte de responsabilité, du démantèlement de notre administration entraînant de multiples suppressions d'emplois , les fusions des services voire l'abandon de certaines de nos missions,,,

### **❶ Déménagement**

Suite à la pétition et aux nombreuses interrogations des collègues, la délégation FO a réitéré auprès de Mr BRENNER leur détermination à ne pas vouloir travailler dans les locaux ayant servi de chambres de malades.

FO DGFIP s'est interrogé sur l'idée de la direction de vouloir regrouper tous les services sur un même site.

Or, on s'aperçoit que ce transfert de services vers TENON, au lieu de regrouper les services, va laisser le service facturier, le PGI à Rothschild et peut-être la caisse en l'état actuel. Au contraire le déménagement a pour conséquence l'éclatement des services de la DSFP.

Pourquoi notre direction n'a-t-elle pas su profiter de la fusion DGI/DGCP pour prévoir ce déménagement?

Pourquoi à ce moment-là, elle ne s'est-elle pas posée la question d'un éventuel déménagement, puisque un grand nombre de locaux libérés par la fusion ont été vendus pour une bouchée de pain ?

Aujourd'hui, le directeur prétend « qu'il n'y a aucun bâtiment domanial ».

La délégation FO a remis au directeur la lettre que notre secrétaire général FO DGFIP a adressée à Mr PARENT, directeur Général de la DGFIP.

FO DGFIP a fait savoir au directeur de la DSFP qu'elle continuera à poursuivre cette action.

L'administration centrale est au courant du problème du déménagement, dixit le directeur.

**Affaire à suivre ...**

## ② Restructurations

De nombreuses restructurations sont en cours au sein de la DSFP, notamment la fusion REGIES / COMPTABILITE ETAT et ENCAISSEMENT-VIREMENTS / ENCAISSEMENT CHEQUES.

### Que se passe-t-il ?

Pour le directeur, le manque d'effectifs d'agents encadrants en est la cause majeure .

Nous avons posé la question suivante : cette fusion n'entraînera-t-elle pas à terme une fusion des tâches ? Pour l'instant, le directeur prétend que les agents restent tels quels, sauf une évolution toujours possible .

Ceci nous a amené à poser le problème de la polyvalence qui, à notre avis, peut entraîner une perte de technicité.

Une information sera faite auprès des agents des services concernés après la tenue du CTL ce mercredi 08 octobre 2014 .

## ③ Le service facturier

Le service facturier traite 56 % des dépenses de l'AP-HP hormis les dépenses de personnel. Il sera composé au final de 80 % d'agents de l'AP-HP et seulement de 20 % d'agents de la DGFIP.

Nous avons fait part du malaise ambiant que traverse actuellement ce service.

Puisque l'autorité sur le service facturier est celle du comptable publique, en l'occurrence le directeur de la DSFP, nous lui avons demandé de redéfinir clairement les missions des uns et des autres.

Actuellement, plus personne ne sait exactement quel est son domaine d'intervention.

Face aux attaques répétées sur le règlement intérieur des horaires variables, face à l'interférence possible de l'ordonnateur lors de la validation des congés, face aux attaques personnelles subies par certains agents de la DSFP, nous lui demandons de réaffirmer le droit des agents.

Enfin, le directeur s'est engagé à vérifier les connexions sur le réseau pour permettre l'accès rapide des agents sur l'intranet ULYSSE local, difficile à l'heure actuelle .

## ④ problèmes rencontrés par les agents des RH, de la logistique et de la formation

La délégation FO a présenté les divers aspects des problèmes rencontrés par ces collègues. Le directeur se pose la question de savoir si ces structures répondent aux besoins actuels, sont-elles adaptées ? Ou ne faut-il pas revoir l'organisation actuelle ? Dans l'immédiat non ? Il faut trouver des solutions, le temps de se concerter ... dit-il

### Questions diverses :

#### Congés de fin d'année :

Nous lui avons rappelé que la règle des 50 % n'existant plus, seules les missions les plus importantes doivent être assurées.

Pour nous, il n'y a pas de zones rouges. Nous avons sollicité de la direction qu'une note soit adressée aux chefs de services leur rappelant les règles de gestion des congés de fin d'année ainsi que l'établissement au plus tôt d'un planning prévisionnel.

#### Pont naturel du 2 janvier 2015 :

Suite aux nombreuses questions posées par les agents concernant le pont naturel du 2 janvier 2015 , la délégation FO a voulu connaître la position de la direction à ce sujet. Le directeur nous a répondu n'y avoir pas réfléchi. Il étudiera la possibilité d'une consultation auprès des agents.

Enfin pour terminer, nous avons évoqué *l'ascenseur de la rue Grenéta* (pas de code pour le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> étage) et du digicode manquant sur la porte palière du 3<sup>ème</sup> étage déjà demandé par FO à maintes reprises.

Le directeur va se renseigner et nous tenir au courant (Affaire à suivre ...).



### BULLETIN D'ADHESION

NOM : .....-PRENOM : .....

GRADE : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à ..... le .....

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu